

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DICOM 8 Conception et organisation du spectacle de passage à la nouvelle année 2016 de la Ville de Paris (article 30) - Marché de service - Modalités de passation.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 modifié, version consolidée au 25 mai 2013;

Vu le projet de délibération, en date 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation du marché relatif à la conception et l'organisation du spectacle de passage à la nouvelle année 2016 de la Ville de Paris (article 30 du CMP), ce marché étant conclu pour une durée ferme de 8 mois ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de passation du marché relatif à la conception et l'organisation du spectacle de passage à la nouvelle année 2016 de la Ville de Paris (article 30 du CMP).

Article 2 : Sont approuvés le cahier des clauses administratives particulières, l'acte d'engagement et le règlement de consultation, relatif au marché « Conception et organisation du spectacle de passage à la nouvelle année 2016 de la Ville de Paris », conclu pour une durée ferme de 8 mois, joints à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2015, au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, compte nature 611, chapitre 011, rubrique 023.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO